



LA CSN EN ACTION POUR LA RECONNAISSANCE DES AGENT-ES D'INTERVENTION

La CSN, une force incontournable pour les agent-es d'intervention

La CSN a mis en place un comité de travail pour mieux intervenir en faveur d'une plus grande reconnaissance du travail des agent-es d'intervention.

Plusieurs préoccupations ont été au cœur des travaux de ce comité, dans lequel ont pris part plusieurs agent-es d'intervention. La reconnaissance et la valorisation du travail, le rôle et la responsabilité des agent-es d'intervention, le cadre légal d'intervention et le volet santé et sécurité au travail font parties des préoccupations soulevées par les agent-es d'intervention.

Le comité de travail avait pour mandat de faire un état de situation de la réalité du travail des agent-es d'intervention.

Parmi les conclusions des membres du comité, il est entre autres question de mettre en place des mesures qui favorisent la rétention et l'attraction du personnel. Les agent-es d'intervention du comité souhaitent aussi voir à l'uniformisation de la formation d'agent-e d'intervention.

Le comité propose de revoir l'évaluation du cadre légal d'intervention et de viser à la mise en place d'un mécanisme de traitement des plaintes dépo-

sées envers un agent. Finalement, le comité porte la revendication du statut d'agent de la paix assermenté.

La CSN, en lutte pour une juste reconnaissance de la profession

La CSN poursuit l'objectif d'une juste reconnaissance de cet emploi tant au niveau de la reconnaissance de la profession que de la reconnaissance salariale à différents forums.

La CSN continuera à mettre toute l'énergie nécessaire pour obtenir des résultats dans les meilleurs délais possibles.